



TROIS NOUVEAUX SITES CLASSES EN LORRAINE

AOUT 2013



Château de la Grange à Manom

Par décret du 22 août 2013, trois sites lorrains ont obtenu leur classement du **Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie** :

- le château de la Grange à Manom
(numéro de décret : *DEVL1312323D*)
- le site de l'Abiétinée à Malzéville
(numéro de décret : *DEVL1314203D*)
- la Cure d'Air Trianon à Malzéville
(numéro de décret : *DEVL1314203D*)

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieu dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.